

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de septembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 19 septembre 2022	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 13 Absents : 5 Votants : 22 dont 4 pouvoirs
--	---

PRESENTS : M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. COCHARD Philippe (suppléant) ; M. DABIN Michel ; M. DABIN Pierre (suppléant) ; Mme DAIN Marie-Antoinette ; M. DORET Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JOZEAU Jacky ; M. METREAU Jacques ; M. NOIRAUD Bernard ; M. POUPIN Pascal ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ;

ABSENTS EXCUSES :

M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à Mme DAIN Marie-Antoinette ;
M. BICHON Laurent a donné pouvoir à M. THOMAS Patrice ;
M. PILLOT Jean a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
M. JEUDI Daniel est remplacé par M. DABIN Pierre ;
M. LIGNE Alain est remplacé par M. COCHARD ;
M. NERBUSSON Joël a donné pouvoir à M. JOZEAU Jacky ;
M. CESBRON Patrice ; M. CHEVALLIER Jérémy ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. FUZEAU Bruno ; M. MOTARD Jérôme ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. WANLIN Jean-Michel ;

ABSENTS : M. AIGUILLON Mickaël ; M. BARANGER Olivier ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DANGER Jean-Louis ; M. WOJTCZAK Richard

Secrétaire de séance : M. POUPIN Pascal

FINANCES - BUDGET
FINANCEMENT DES TRAVAUX DE SECURISATION DU RESEAU D'EAU POTABLE
DU SEVT : EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt pour financer les travaux de sécurisation du réseau d'eau potable du SEVT ;

Considérant qu'une consultation a été effectuée auprès de plusieurs organismes bancaires ;

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ::

✓ DECIDE de contracter un emprunt de **2 500 000,00 € (deux million cinq cent mille euros)** auprès de la Caisse Régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer les travaux de sécurisation, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : **2 500 000.00 € (deux millions cinq cent mille Euros)**
- Durée d'amortissement en mois : **300 mois**
- Type d'amortissement : **échéances constantes**
- Taux d'intérêt : **2.37 % Fixe**
- Périodicité : **Trimestrielle**
- Déblocage des fonds : **10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat, et le solde dans les 6 mois suivants.**
- Frais de dossier : **2 500,00 €**
- Autres commissions : **Néant**

✓ S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.

✓ AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de prêt correspondant.

✓ AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la gestion de contrat d'emprunt.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU

